CONSERVATOIRE
musique
danse
théâtre

Procès-verbal
Comité syndical du 17 décembre 2018

Le lundi 17 décembre 2018, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire dûment convoqué par courrier du 15 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à 14 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1er Vice-Président du Syndicat mixte
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :
Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du Conseil départemental

Etaient absents excusés :
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

Ordre du jour

Points pour avis
Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
Décision Modificative n° 1
Demande de subvention 2019 au titre du dispositif INTRUMENTARIUM de la Région
Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement pour le BP 2019
Modification du tableau des cadres d'emplois
Demande de subvention 2019 au titre du contrat de ville de DLVA
Demande de remboursement d'un droit d'inscription

Point pour information
Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 17 000 € pour le BP 2019
Maîtrise d'ouvrage des bâtiments du conservatoire
Elections professionnelles du 6/12/2018

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018
Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité

Décision Modificative n° 1
Les différents éléments d'ajustement des crédits augmentent la section de fonctionnement. de 10 000 €. L'augmentation du 011 est rendue nécessaire par la progression de certains comptes et plus particulièrement le compte des télécommunications. Une hausse de 3 000 € a été constatée par rapport à l'année précédente et est le résultat d'une erreur de facturation. Orange régularisera cette somme sur les factures 2019.
Clotilde BERKI souhaite savoir si cette régularisation pourrait intervenir sur l'année 2018.
La Présidente répond qu'à partir du moment où le compte administratif 2018 est arrêté, il n'est plus possible d'intégrer des montants qui seront perçus sur des factures 2019.
Christine JOLY précise que la procédure de règlement d'ORANGE s'effectue sous forme de régularisation sur des factures à venir. Si ORANGE avait procéder sous forme d'un remboursement, celui-ci aurait pu effectivement être enregistré sur l'année 2018.
Il est précisé que le transfert de 18 072 € du 012 vers le 011 est rendu possible par une diminution de la masse salariale.
Le montant de 10 000 € supplémentaire résulte de l'augmentation de la subvention de la DRAC qui avait été inscrite au BP à hauteur de 110 000 € et fait l'objet d'un ajustement des recettes de fonctionnement. En dépenses, ce montant est inscrit au compte 6185 qui englobe les factures de la programmation artistique. Il est rappelé que la notification de ce montant supplémentaire de la DRAC est fléché sur un projet de chant choral. Ce projet de chant choral « Génération jazz 2 » sera produit au mois de juin 2019. Des factures ont commencé à être réglées dès le mois de septembre 2018.

Eric DOUCET indique également que le compte 6283 qui concerne les frais de nettoyage est également proposé en augmentation. Pour rappel, suite à la démission d'un agent technique chargé de l'entretien des locaux de Digne-les-Bains, il a été décidé de recourir à une entreprise de nettoyage. Cette décision faisait suite au compte-rendu de l'audit diligenté par les financeurs du conservatoire en 2015 qui préconisait d'ici 2020 une mutualisation de certaines missions avec les agglos, administratives et d'entretien.
La Présidente soumet les propositions de la DM1 au vote des élus.

Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention 2019 au titre du dispositif INTRUMENTARIUM de la Région
Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région sur un programme d'acquisition d'instruments qui s'établit sur deux années. Le montant global est de 98 957.72 € TTC réparti sur deux années à hauteur de :
- 50 424.86 € TTC en 2019
- 48 532.86 € TTC en 2020
Le montant de subvention sollicité est estimé à 49 478.85 €.
Il est précisé que les acquisitions se feront en fonction de la disponibilité des crédits d'investissement c'est-à-dire de la perception des recettes attendues.
Dans le récapitulatif des acquisitions sur deux années, il est précisé la destination des instruments pour une meilleure lisibilité du programme. Il est noté que le conservatoire souhaite mettre en place un secteur de musique assistée par ordinateur pour compléter les enseignements instrumentaux avec la nécessité d'acquérir un matériel spécifique.
Benoît PAILLARD indique que la MAO permet une approche à la création et à la composition musicale pour les élèves qui fait partie du cursus de musique actuelle. Dans les recommandations du Ministère, il y a une partie sur la création et le développement de nouveaux supports à la fois sur des fins d'utilisation musicale de la pratique informatique et sur la pratique d'enregistrement et de monitoring. La MAO sera mise en œuvre à partir du printemps avec un intervenant extérieur sous forme de stages. Un partenariat avec le théâtre Durance est également prévu pour l'utilisation du studio d'enregistrement qui est équipé d'un outil de haut niveau qui serait mis à disposition du formateur et des élèves du conservatoire.
Dans le cadre des orchestres de quartier, il est précisé qu'au-délà de la poursuite de l'action sur le quartier du Pigeonnier à Digne les Bains, un nouveau projet démarrera en janvier 2019 avec l'école des Plantiers à Manosque. Des instruments sont nécessaires pour mener ces deux actions.
La Présidente fait remarquer que le financement « Politique de la Ville » de l'orchestre du Pigeonnier devrait cesser en 2019 mais que l'orchestre de quartier sera poursuivi.
La Présidente soumet au vote le dossier de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement pour le BP 2019
Afin de pouvoir démarrer des acquisitions d'instruments dès le mois de janvier 2019, avant le vote du BP 2019 prévu début mars, rendues nécessaires pour le commencement de certaines actions en début d'année, il est nécessaire de procéder à une autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement.
Ces dépenses d'investissement font partie du programme d'acquisition d'instruments précédemment détaillé. Elles sont listées pour un montant de 21 446 € TTC légèrement inférieur au maximum autorisé de 25 % du budget d'investissement 2018.
Concernant les acquisitions pour la MAO, la question est posée sur les logiciels à savoir si on est sur de la location ou de l'acquisition.

Christine JOLY indique les devis fournis ne font pas état de location mais d'acquisition de logiciels.
La Présidente soumet l'autorisation au vote.

Adoptée à l'unanimité

Modification du tableau des cadres d'emplois
Le départ à la retraite d'un enseignant est prévu au 1er janvier 2019. Cet enseignant occupe un poste de PEA à temps complet. Afin de pourvoir à son remplacement, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à 12 heures, temps d'enseignement correspondant à l'effectif élèves enregistré à ce jour. Il est également envisagé que cet enseignant intervienne dans les orchestres de quartier de Digne-les-Bains et Manosque.
Eric Doucet indique que par souci de prudence, il a été décidé que le contrat du remplaçant serait conclu jusqu'en juin 2019. En mai 2019, le poste sera ouvert au recrutement. Un jury examinera les candidatures. On suppose que les classes se rempliront rapidement et à ce moment-là une proposition d'augmentation du temps d'enseignement sera présentée aux élus.
La Présidente soumet au vote la modification du tableau des cadres d'emplois.

Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention 2019 au titre du contrat de ville de DLVA
Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat de ville de DLVA. Le projet concerne trois actions auprès de l'école des Plantiers à Manosque s'articulant autour de l'initiation à la danse, d'un orchestre de quartier et du chant choral.
Le projet est estimé à 21 420 € pour 2019, montant qui intègre l'acquisition d'instruments. Le montant de 7 516 € concernant l'achat d'instruments constitue le reste à charge pour le conservatoire une fois la déduction de 60 % de subvention régionale réalisée (cf. dispositif INSTRUMENTARIUM).
Eric DOUCET indique que ce projet répond à un souci d'équilibre au niveau des territoires de Manosque et Digne-les-Bains en termes d'interventions. Les actions se mettront progressivement en place, à partir de janvier pour la danse, avril pour l'orchestre de quartier et septembre pour le chant choral. En partenariat avec les professeurs des écoles, des sorties seront organisées au théâtre de l'Odéon à Marseille, au théâtre Durance, à Jean le Bleu.
Christine JOLY indique que le plan de répartition financière entre les contributeurs indiqué dans le rapport est une estimation compte tenu que les décisions appartiennent aux organismes. A noter que la CAF s'est déjà positionnée sur une intervention à hauteur de 2 000 €.
Claude FIAERT indique que l'orchestre de quartier du Pigeonnier est une belle action d'autant plus qu'elle s'inscrit sur la durée. Cependant, de nombreux projets très intéressants remontent du territoire sur une enveloppe financière non extensible.
Christine JOLY répond qu'il a été décidé que cette action sera reconduite, même sans financement spécifique car elle s'inscrit également dans le partenariat avec l'Education nationale tel que préconisé par la DRAC. Si l'action ne s'inscrit plus dans le contrat de ville, elle peut également s'orienter vers une autre école du territoire.
Benoît PAILLARD rappelle que l'orchestre de quartier est conditionné à une inscription dans dans le projet d'école. Cette année, les élèves suivent les cours au conservatoire à la différence des années précédentes où les enseignants se rendaient au Pigeonnier. A noter que des élèves et parents de l'ODQ se sont inscrits au conservatoire.
Eric Doucet indique que l'inauguration de l'action des Plantiers prise en charge par DLVA est fixée au 26 février 2019 à 17 heures.
La Présidente soumet au vote la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

Demande de remboursement d'un droit d'inscription

La demande de remboursement des droits d'inscriptions de trois enfants est motivée par une décision de justice qui confie leur garde à leur mère domiciliée à Londres à partir du mois d'octobre 2018. Le père a réglé l'intégralité des droits pour un montant de 569 €. Compte-tenu que les enfants ont suivi les cours pendant tout juste un mois, deux options sont possibles : le remboursement de la totalité ou de proratiser sur 10 mois qui correspondrait à un montant de 512.10 €.

Isabelle MORINEAUD estime que par principe il serait plus opportun de proratiser le remboursement.

Christine JOLY indique que le règlement des droits d'inscription prévoit le remboursement proratisé sur les situations de mutation et médicale. Elle indique également que pour les disciplines suivies par les enfants – piano, clarinette, violon – des listes d'attente sont réalisées chaque année et que ces trois défections seront vite compensées, d'autant plus qu'elles interviennent en début d'année scolaire.

La Présidente indique qu'il n'est pas fait état d'un montant de réclamation dans le courrier du père.

La Présidente soumet au vote le montant de remboursement proratisé à 512,10 €.

Adopté à l'unanimité

Points pour information

Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 17 000 € pour le BP 2019

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, il est nécessaire de recueillir l'avis des élus sur le transfert de 17 000 € du fonctionnement vers l'investissement. Les recettes d'investissement enregistrées sont uniquement sur la base des investissements réalisés : amortissements, FCTVA, subvention régionale. Ce transfert exceptionnel ne concernera que 2019 car d'ici la fin de cette année, les subventions ou compensations escomptées seront enregistrées et permettront ensuite de satisfaire à la 2ème tranche d'acquisitions en 2020. Il est indiqué le prélèvement sur le fonctionnement est rendu possible par une diminution de la masse salariale qui devrait se traduire par une présentation budgétaire en diminution par rapport à 2018.

Les élus acceptent cette proposition que sera reprise dans le BP 2019.

Maîtrise d'ouvrage des bâtiments du conservatoire

Suite à l'arrêt de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage du bâtiment principal de Digne-les-Bains à compter du 31/12/2018, il semble nécessaire de faire un point sur les bâtiments afin d'harmoniser la prise en charge des trois propriétaires : DLVA, Commune de Digne-les-Bains (bâtiment 17, rue de l'Ancienne Mairie) et Département (annexe de danse et théâtre à Digne-les-Bains).

L'arrêt de la prise en charge des bâtiments par le Département a fait l'objet de discussions et les modalités ont été fixées lors de la modification des statuts en mars 2017.

Pour rappel, en 2014 la convention avec la commune de Manosque a été déclarée caduque pour la réalisation d'importants travaux sur le bâtiment par la DLVA.

Claude FIAERT indique que la propriété du bâtiment principal n'a pas été transférée à l'agglo et que pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour. A compter du 1/01/2019, la P2A assumera les travaux d'entretien courant du bâtiment ainsi que les contrats de maintenance. Dans le courant de l'année 2019, une convention tripartite entre la Commune, la P2A et le syndicat mixte devrait être conclue.

François Monin indique qu'il a une différence notable entre les antennes de Digne-les-Bains et Manosque. Pour Manosque, le bâtiment a été mis en conformité pour répondre aux règles

d'accessibilité alors que pour Digne-les-Bains, il y a une impossibilité technique de mise aux normes.
Christine JOLY indique que pour l'instant, il n'y a pas de convention d'utilisation des locaux avec DLVA et P2A. Le département a présenté un projet de convention en assemblée délibérante de décembre 2018. Elle propose que dans le 1er trimestre 2019 une réunion technique puisse réunir les 3 collectivités en charge de l'entretien afin d'harmoniser au mieux les modalités de conventionnement.
Yves Claudet indique qu'il pense qu'une uniformité de gestion des locaux serait souhaitable. D'autre part, il rappelle que dans le cadre de l'audit il a été recommandé une diminution du coût de fonctionnement de l'établissement. Or en fonction des décisions prises sur les modalités de gestion, il risque d'y avoir des incidences financières. Par exemple, si le conservatoire intervient directement sur la gestion de l'entretien courant, il serait alors nécessaire de créer un poste technique pour satisfaire à cette mission. Les seules orientations clairement définies et acceptées par les Présidents des 4 collectivités et les élus du comité syndical sont celles de l'audit à savoir la diminution du coût de fonctionnement.
Tout le monde est d'accord sur le principe d'une réunion technique mise en place dans le courant du 1er trimestre 2019.

Elections professionnelles du 6/12/2018
Les résultats des élections sont présentée.
Isabelle MORINEAUD assurera la suppléance de la Présidence du comité technique et du CHSCT en cas d'empêchement de Brigitte REYNAUD.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1er Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Claude FIAET, 2ème Vice-Président du syndicat mixte, Représentant P2A	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	